

Théâtre de l'Espace, Scène Nationale, et au Nouveau Théâtre, Centre Dramatique National de Franche-Comté - Versement d'une subvention de fonctionnement

M. l'Adjoint DAHOU, Rapporteur : Lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2005, la Ville de Besançon s'est engagée à apporter son soutien au Théâtre de l'Espace, Scène Nationale, ainsi qu'au Nouveau Théâtre - Centre Dramatique National de Franche-Comté.

La Ville de Besançon, en liaison avec l'Etat (Ministère de la Culture), a signé un contrat d'objectifs et de moyens pour une durée de 3 ans, qui a pris effet au 1er janvier 2006 pour se terminer le 31 décembre 2008, avec les deux structures.

A ce titre, une subvention annuelle de fonctionnement est allouée par la Ville de Besançon, à chacune d'entre-elles.

Les crédits inscrits au BP 2008 au chapitre 65.313.6574 CS 41000 s'élèvent à 1 201 303 €. Au vu de leur programme de diffusion artistique et d'action culturelle, il est proposé d'allouer au titre de l'exercice 2008 une subvention de fonctionnement payable en deux versements :

- . 759 771 €, à l'Association Espace Besançon Planoise,
- . de 441 532 €, à la S.A.R.L. Compagnie AIRELLE,

Le Conseil Municipal est invité à :

- allouer les subventions proposées,
- autoriser M. le Maire à signer les avenants aux contrats d'objectifs et moyens du 27 décembre 2005, précisant la programmation artistique et l'activité de sensibilisation des différents publics, ainsi que les modalités de versement des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 30 juin 2008.